

Bienvenue à l'école Maisonneuve

Année scolaire 2021-2022

Présentation la direction

- Julie Brodeur, Directrice

L'équipe de l'école Maisonneuve

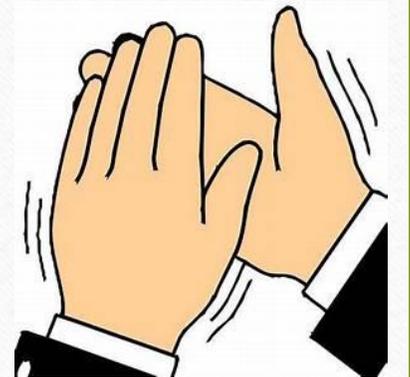
La présentation



- Maternelle:
Mme Catherine et M. Sébastien
- 1^{re} année: Mme Nathalie et Mme Brigitte
- 2^e année: Mme Sylvie (Isabelle Piquant)
et Mme Geneviève (combinée 2^e-3^e)
- 3^e année: Mme Julie
- Combinée 3^e et 4^e: M. Claude
- 4^e année: Mme Laurence
- 5^e année: Mme Laurence et Mme
Chantale (combinée 5^e-6^e)
- 6^e année: Mme Véronique
- Éducation physique: M. Athmane
- Art dramatique: Mme Émilie
- Anglais : M. Nassim
- Orthopédagogue: Mme Michelle et Mme
Catherine
- Orthophoniste: Mme Sonia
- Psychoéducatrice: Mme Sara
- Éducatrices spécialisées: Mme Caroline
- Secrétaire: Mme Valérie

L'équipe du service de garde

La présentation



- Mme Joanna , technicienne (Mme Karen)
- Mme Danièle et Mme Linda maternelle
- Mme Linda maternelle
- Mme Badra 2e année
- Mme Josiane 2^e année
- Mme Jalila 3^e année
- Mme Thérèse 3^e et 4^e année
- Mme Nancy 4^e année
- Mme Malika 5^e année
- Mme Michèle 5^e
- Mme Kim 6^e année

Notre vision

Dans un esprit de travail d'équipe, nous visons la réussite de tous nos élèves tout en respectant leur rythme d'apprentissage. Nous encourageons auprès de notre personnel l'ouverture aux changements et aux nouvelles approches pédagogiques afin d'améliorer le climat d'apprentissage pour favoriser la réussite de tous les élèves. Les parents sont des partenaires précieux dans cette mission éducative.

Portrait de l'école Maisonneuve 2021-2022

187 élèves

12 titulaires

3 spécialistes (anglais/éducation physique/art dramatique)

2 professionnels

(orthophoniste/psychoéducatrice)

1 éducatrice spécialisée

2 orthopédagogues

1 secrétaire

Une équipe de service de garde

Nouveautés et ajouts

Activités parascolaires

Mardi midi: récupération ou enrichissement en anglais

Jeudi: art dramatique

Ajout de temps de spécialité

30 minutes en art dramatique pour le préscolaire

Projet spécial en art dramatique (1 heure supplémentaire)

Assemblée Générale

Assemblée Générale

- L'implication des parents dans la vie scolaire de leurs enfants favorise leur réussite scolaire, leur estime de soi et leur motivation. En plus de superviser les devoirs, les parents peuvent aussi s'impliquer directement à l'école: conseil d'établissement, la Fondation de l'école Maisonneuve, être parent bénévole, le comité de parents du CSSDM...
- Je laisse la parole à Mme Marie-Josée Demers, présidente du conseil d'établissement de l'école Maisonneuve 2020-2021, pour l'assemblée générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 septembre 2020
5. Présentation du rapport annuel 2020-2021 du conseil d'établissement
6. Fondation de l'école Maisonneuve
7. Conseil d'établissement (Rôles et mandats)
8. Adoption de la procédure d'élection
9. Élection des nouveaux membres
10. Mot de la fin
11. Levée de l'assemblée

Rapport annuel du CÉ 2020-2021

- Sujets traités:

Adoption de la régie interne- Rappel des rôles président, vice-président - Adoption du budget du conseil d'établissement - Adoption du calendrier de réunion - Adoption d'un calendrier de rotation pour la prise de note pendant les rencontres - Formation de la CSSDM pour le fonctionnement du CE - Mise en place d'une chaîne téléphonique en cas d'annulation de réunion.

Rapport annuel du CÉ 2020-2021

- Consultation et information de la commission scolaire
 - PTRDI adopté
 - Suivis des travaux et rencontre avec les experts
 - Consultation sur les critères de sélections des directions d'établissement au CSSDM.

Rapport annuel du CÉ 2020-2021

- Pour assurer le bon fonctionnement de l'école

Adoption du budget pro forma; - Adoption de changements au calendrier scolaire en lien avec les modifications au régime pédagogique; - Approbation des séances d'éducation à la sexualité; - Adoption du plan de lutte pour contrer l'intimidation/violence sexuelle; - Adoption de la dictée Paul Chomedey de Maisonneuve; - Adoption de l'entente régissant le partage des établissements et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Montréal et les CS; - Adoption de la résolution choix du président; - Adoption de la résolution fondation Métro; - Adoption de l'utilisation des locaux – statu quo 2021-2022; - Adoption de la proposition pour le changement de vêtement des élèves en éducation physique, premier cycle ne change pas, 2e cycle change.

Rapport annuel du CÉ 2020-2021

- Pour préparer l'année prochaine

Adoption du calendrier scolaire type 2021-2022; - Adoption des horaires pour l'année scolaire 2021-2022; - Adoption des listes de matériel scolaire pour l'année 2021-2022; - Adoption de la grille matière 2021-2022; - Adoption des règlements du service de garde 2021-2022; - Adoption du code de vie 2021-2022; - Adoption d'un contrat avec une nouvelle compagnie EnfantClik pour les photos scolaires.

Rapport annuel du CÉ 2020-2021

- Implication et positionnement du CE

Discussion pour trouver des solutions pour publiciser l'inscription de l'école malgré la transition, page Facebook, affiche devant l'école, annonce sur les différents groupes Facebook du quartier. - Appuie de la lettre écrite des orthopédagogues pour éviter la perte des professionnels en orthopédagogie qui était forcé de prendre des postes d'enseignement. - Organisation d'une formation Teams pour les parents de l'école, cette formation a aussi été offerte aux parents de St-Nom de Jésus. - Collaboration dans la démarche d'ajout d'un arrêt devant le service de garde sur la rue Ontario coin Sicard.

Fondation de l'école Maisonneuve

- **Objectifs :**

- Collecter des fonds pour les élèves de l'école Maisonneuve (Organisme de charité enregistré)
- Organiser des activités SOCIALES qui permettent de réunir l'ensemble des parties prenantes (parents/grands-parents, direction, personnel de l'école, élèves, communautés)
- Valeurs : entraide, favoriser le local (entreprise, partenariat...), écoresponsable (zéro déchets, compost...)

- **Réalisations :**

- Soutien des projets de l'école (la Gazette, collations/petit-déjeuner de Noël, ludothèque, projet porte de toilettes ;), croque livres, meubles de bibliothèque ...)
- Soutien ponctuel aux familles (ex. : cartes d'épicerie, sapins suspendus...)
- Grand projet : cour de l'école



Fondation de l'école Maisonneuve

- **Fonctionnement**

- CA : Parents/mamans bénévoles (Laurence, Geneviève, Annie, Marianne) + direction
- Rencontres actuellement à distance environ 1 h 30 aux 6 semaines (variable)
- 100% de l'argent recueilli est réinvesti dans des projets en lien avec l'école et ses élèves

- **Activités**

- Foire aux livres, soirées jeux de société, soirée cinéma, corvées de ménage...
- Vente de sapins, vente de biscuits (nouveau 2021), vente de produits PURE (en ligne)
- Souper spaghetti et encan



Fondation de l'école Maisonneuve

- Recherche de bénévoles sur le CA 😊
(comblar les départs de parents de 6^e année!)
- Pour nous contacter,
connaitre la date de l'AGA
et en savoir plus :



**Fondation de l'école primaire
Maisonneuve**

@fondationecoleprimairemaisonneuve · Organisme
à but non lucratif

[Modifier S'inscrire](#)

Conseil d'établissement (Rôles et mandats)

Le CÉ joue un rôle très important dans la vie de l'école puisqu'il approuve ou adopte certaines propositions en lien avec la vie de l'école comme:

- Les sorties éducatives
- Le projet éducatif
- Le temps alloué aux matières scolaires enseignées
- Les effets et frais scolaires
- Le calendrier scolaire
- Le code de vie
- Etc.

De plus , le CÉ est consulté et informé sur plusieurs autres aspects de la vie de l'école.

Durée du mandat

- Le mandat des représentants est de deux ans.
- Les membres du CÉ demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient élus ou nommés de nouveau ou remplacés en cas de démission.

Rôle du représentant délégué au Comité de parents du CSSDM

- Ce sont les parents réunis en assemblée générale qui choisissent, parmi les membres du conseil d'établissement, leur représentant délégué au Comité de parents du CSSDM. Un substitut au représentant (avec droit de vote en l'absence du représentant) peut être choisi parmi les membres parents du conseil d'établissement.

Postes parents au CÉ en 2021-2022

- Le conseil d'établissement en 2021-2022
- Le CÉ comptera 6 membres parents avec droit de vote et deux membres substitués (droit de vote seulement lorsqu'un membre parent votant est absent). Les membres du personnel enseignant, professionnels ou représentants du service de garde seront égaux ou inférieurs au nombre de membres parents.
- Postes vacants :
- Président
- 2 postes parents
- Substitués (maximum de 2)

Poste au Comité de parents

- Le **comité de parents** est le porte-parole des **parents** à la commission scolaire (Centre de service). La loi stipule d'ailleurs **qu'il** a comme fonction « de transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des **parents** ».
- Le comité de parents traite des enjeux qui touchent toutes les écoles ou une majorité des écoles. Par exemple, la sécurité aux abords des écoles. Les enjeux spécifiques à une école seront traités par le CÉ et les sujets plus large ou qui concernent plusieurs école seront traités par le comité de parents.
- Le membre du comité de parents fait un rapport des activités du CP au CÉ.
- 1 poste de parent
- 1 poste substitut

Adoption de la procédure d'élection

1. Présidence d'élection : 1 Personne qui n'occupe pas un poste électif
2. Désignation des scrutateurs : l'assemblée désigne 2 personnes qui ne sont pas candidates à des postes électifs
3. Mise en candidature :
 - Tout participant qui a droit de vote peut proposer une personne éligible;
 - Toute personne éligible peut se proposer elle-même.

Si le nombre de personnes éligibles et intéressées dépasse le nombre de postes vacants, l'assemblée passera alors au vote à main levée. Si le nombre de personnes correspond au nombre de postes vacants, les membres seront alors votés par acclamation.

Mot de la fin

- Il est à noter que les réunions du conseil d'établissement sont publiques, donc toute personne qui souhaite y assister sans être un membre votant est bienvenue de le faire.
- Le calendrier des activités du CÉ sera disponible sur le site de l'école, ainsi que les ordres du jour et procès verbaux.
- Bien que les membres du public n'ait pas le droit de vote, ils peuvent, en faisant une demande à l'avance, avoir un droit de parole lors d'une réunion.

Levée de l'assemblée

- Merci à tous pour votre attention. Une belle année scolaire à tous.